

## Règlement intérieur

Vous souhaitez voir projeté votre projet audiovisuel à l'Arlequin la soirée du 19 mai 2026 ?

Le Bureau de la vie étudiante lance un appel à candidatures du 25 février au 25 mars 2026.

### Conditions de participation :

- La candidature pour la soirée de projections est gratuite ;
- Le projet audiovisuel doit avoir reçu le soutien de la Maison étudiante, que ce soit par une subvention du Kit asso, un soutien financier ponctuel, la formation Médiasso, l'utilisation d'espaces de la Maison étudiante nécessitant une inscription à la Maison étudiante ou par l'utilisation de son matériel audiovisuel ;
- Le projet audiovisuel peut être un film de fiction, d'animation, un documentaire, un vidéo-clip, un film expérimental, toutes les catégories sont les bienvenues ;
- La durée du projet doit être comprise entre 3 et 20 minutes ;
- La date de réalisation ne doit pas être antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- Les films non francophones doivent être sous-titrés en français ;
- La personne réalisatrice doit être majeure, étudier en Île-de-France ou être jeune diplômé-e de moins de deux ans ;
- Les ayants-droit du film (réalisateur-trice, producteur-trice) doivent s'assurer de disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et des droits à l'image du film ;
- Dans le cadre d'un projet de fin d'études, une autorisation de l'école est obligatoire ;
- Une note d'intention et de réalisation de 2 pages maximum doit être fournie ;
- La Maison étudiante se réserve le droit de refuser tout film qui ne respecte pas les valeurs de la Ville de Paris et qui soit susceptible de heurter les sensibilités et convictions de chacun-e.

### Les éléments à fournir pour l'inscription :

- Un document attestant du financement de la ME et/ou de l'inscription à la ME et/ou de l'usage du studio et/ou une attestation de participation au cycle de formation « Médiasso ». Si la structure a été financée par la ME, la structure doit être en règle sur la délivrance des bilans financiers ;
- Remplir le formulaire de candidature hébergé sur le site de la Maison étudiante ;
- Une fiche technique du court métrage (durée, format image, date de réalisation, synopsis, équipe et partenaires) ;
- Une note d'intention et de réalisation (2 pages maximum) ;
- Le lien de visionnage du film ou, le cas échéant, le fichier film par mail.

### Si votre film est sélectionné nous serons amené-es à vous demander :

- Différents éléments de communication (photos, affiches...) ;
- Le fichier film d'une définition de 1080p minimum pour sa projection lors de la soirée.

**La Maison étudiante est souveraine dans la sélection des projets lauréats. Aucune réclamation ne pourra être déposée.**

**Contact :** [maisonetudiante@paris.fr](mailto:maisonetudiante@paris.fr)

**Date limite de candidature :** 25 mars 2026 à 23h59.

Nous vous remercions pour votre candidature et l'intérêt que vous portez à cet événement !